



conservatoire ■

musique ■

danse ■

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

I) PRÉAMBULE

Les Schémas d'Orientation Pédagogique Musique et Danse proposés par le Ministère de la Culture constituent la base de l'organisation des cursus présentés dans ce document.

Les pratiques collectives constituent le socle de l'enseignement dispensé dans notre Conservatoire, et la pédagogie de groupe trouvera naturellement sa place au côté des cours individuels.

La réussite d'un enseignement artistique résulte d'un engagement volontaire des élèves et de leurs parents.

Le Conservatoire veut dispenser à ses élèves une formation globale, visant à leur donner les moyens d'une vie musicale ou chorégraphique active, qu'ils soient plus tard amateurs ou éventuellement professionnels. Il est donc nécessaire qu'ils suivent assidûment toutes les disciplines prévues selon leur âge, leur niveau et leur centre d'intérêt. Il est tout aussi indispensable qu'ils disposent, à leur domicile, d'un instrument en bon état et conforme à l'enseignement qu'ils reçoivent.

Le Conservatoire ne pourra pas garder dans ses classes des élèves qui, par leurs absences ou leur comportement, manifesteraient leur désintérêt de la pratique musicale ou chorégraphique. Les cas particuliers seront réglés par le Directeur au cours d'une rencontre avec les parents, l'élève et le professeur, éventuellement précédée par l'audition de l'élève.

En particulier, les enseignements collectifs (formation musicale, chant choral, orchestres, musique de chambre ...) sont indispensables à tous les élèves ainsi que leurs aboutissements logiques que représentent les auditions, concerts ou spectacles. Les absences répétées à ces manifestations ou le refus réitéré de participer pourront être considérés comme une démission. Ces participations ne donnent lieu à aucune rémunération, car faisant partie intégrante de la scolarité.

De plus, dans le cadre des enseignements collectifs, toute absence non prévue peut perturber le déroulement normal des cours ; les élèves et leurs parents doivent donc prévenir à l'avance les professeurs de leurs absences occasionnelles.

II) CURSUS

CURSUS INSTRUMENTAL

INITIATION

Une ou deux années, dès l'âge de six ans

Contenu possible : atelier découverte des instruments
Formation musicale 1ère année (1 h à 1h15 hebdomadaire)
Initiation à la pratique instrumentale (30 mn hebdomadaires)

1er CYCLE

Durée du cycle de 3 à 5 ans

Contenu : Pratique instrumentale : 30 min. de cours hebdomadaire
Formation musicale : 1 h à 1h15 hebdomadaire
Pratique collective dès que possible (orchestres, chœurs, ensembles, ...)

Évaluation en fin de cycle

2ème CYCLE

Durée du cycle de 3 à 5 ans

Contenu : Pratique instrumentale : 45 min. de cours hebdomadaire
Formation musicale : 1h30 hebdomadaire
Pratique collective de 1h à 2h hebdomadaire selon niveau

Évaluation en fin de cycle : obtention du Brevet de fin de 2ème cycle

3ème cycle

durée du cycle de 2 à 3 ans

une orientation en parcours personnalisé est possible

Contenu : UV instrumentale : 1h de cours hebdomadaire
UV de pratique collective
UV de Formation musicale

Obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

3ème cycle spécialisé (accès sur concours régional)

durée du cycle de 2 à 3 ans

Contenu : UV instrumentale
UV de musique de chambre
UV Formation musicale du CEM
UV complémentaire selon projet de l'étudiant

Obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

CURSUS ACCORDEON

1er CYCLE de 3 à 5 ans

Contenu : Pratique instrumentale : 30 min. de cours hebdomadaire
Formation musicale : 1h15 hebdomadaire
Pratique collective dès que possible (orchestres, c
chœurs, ensembles, ...)

Évaluation en fin de cycle

Basses chromatiques

Basses composées

2ème CYCLE de 3 à 5 ans

Contenu : Pratique instrumentale : 45 min. de cours hebdomadaire
Formation musicale : 1 h 30 hebdomadaire
Pratique collective de 1h à 2h selon niveau

Évaluation en fin de cycle

Basses chromatiques et composées
(introduction d'un 2ème système)

2ème CYCLE

Mono système
(basses composées)

3ème CYCLE de 2 à 3 ans

une orientation en parcours personnalisé est possible

Contenu : UV instrumentale : 1h de cours hebdomadaire
UV de pratique collective
UV de Formation musicale

3ème CYCLE

Cycle mono système
(basses composées)

CEM

Concours d'entrée

3ème cycle spécialisé

Contenu : cf tableau cursus général

DEM

ORGANISATION DU CURSUS JAZZ

Commun avec le conservatoire de Brive

OBJECTIFS :

- 1°) Faire découvrir aux élèves les différentes musiques de jazz
- 2°) Leur faire étudier toutes les techniques de leur instrument liées à ces répertoires, tant en solo qu'en ensemble.
- 3°) Leur apprendre non seulement l'interprétation des différents styles, mais également, les éduquer à la création musicale par l'improvisation (pratiquée dès les premiers cours) ainsi que par la composition et l'arrangement à partir du 2^{ème} cycle.

CURSUS :

- 1°) Cours individuels
 - cursus diplômant en 3 cycles
 - cursus non diplômant
- 2°) Pratique collective sous forme d'ateliers

CONTENU :

En cours individuels comme en ateliers d'ensembles, cet enseignement privilégie la transmission orale, apprentissage traditionnel du musicien de jazz.

A) **1^{er} Cycle :** (un cours hebdomadaire de 30', et de 45' à partir de la 4^{ème} année).

Acquisition des bases stylistiques et techniques tant en interprétation qu'en improvisation :

-au plan rythmique : travail de l'intériorisation de la pulsation et du vécu rythmique dans le « swing » et les rythmes binaires simples (bossa-nova...).

-au plan harmonique : travail du « Blues », puis de « Standards » simples (écrits tonalement), préparé au moyen d'exercices techniques (« turn around », « anatoles » enchaînements II/V/I/VI...).

-écoute et commentaire de CD.

Examen de fin de cycle1 :

-un standard swing avec improvisation au tempo moyen, tonalité et modulations simples (On the sunny side of street, Don't get around much any more, Perdido...)

-une bossa nova avec improvisation (ex : Summer samba, O barquinho...).

B) **2^{ème} Cycle :** (un cours hebdomadaire de 45' et de 1h à partir de la 4^{ème} année)

Approfondissement des notions vues en 1^{er} cycle. Travail de pièces et styles de plus en plus complexes :

-au plan rythmique : travail de styles virtuoses (be-bop, hard-bop, samba, salsa, valse swing).

-au plan harmonique enrichissement des enchaînements tonaux par l'utilisation d'accords de passages ou de substitutions, d'accord polytonaux, l'emploi de tournures modales..., improvisation sur des standards aux tonalités et modulations de plus en plus difficiles, musique modale.

-Compositions de thèmes par les élèves sur grilles données.

Examen de fin de cycle 2 :

- un standard be-bop/hard-bop (Dexterity, Hot House, Crazeology...)
- une ballade (Darn that dream, Moonlight in Vermont, These foolish things...)
- Un standard binaire (Recordame, Wave...)

C) 3^{ème} Cycle: (un cours hebdomadaire de 1h15')

Travail de pièces et styles de plus en plus complexes :

- au plan rythmique : métriques impaires 5/4, 7/4, mélanges rythmiques
- au plan harmonique : grilles modales et non tonales.

Examen de CEM :

- un thème avec mélanges rythmiques (On green Dolphin street, Night in Tunisia...)
- une ballade (Infant eyes, Body and soul...)
- un thème binaire (Armando's rhumba, Spain...)
- un thème modal (Footprints, Daahood, Voyage...)

D) 3^{ème} cycle spécialisé : (un cours hebdomadaire de 1h30')

Ce cycle est accessible par la réussite à un examen d'entrée.

Examen d'entrée en 3^{ème} cycle spécialisé (régional):

- interprétation avec improvisation de 4 thèmes de caractères et de styles différents
- épreuve de commentaires d'écoute (3 extraits musicaux entendus 3 fois chacun)
- entretien avec le jury

Objectifs et contenus du 3^{ème} cycle spécialisé :

L'essentiel du répertoire et des différentes techniques ayant été travaillé jusqu'en 3^{ème} cycle non spécialisé, on attendra d'un élève qu'il puisse réaliser à l'issue du 3^{ème} cycle spécialisé, un projet artistique dans lequel il sera le leader d'une formation. Le programme pédagogique de ce cycle sera donc :

- Travail sur tous types de thèmes
- travail de l'improvisation libre
- travail de l'écriture (arrangement et orchestration pour petites formations, composition).

Examen de DEM (régional) :

L'examen de DEM consistera donc en une audition de 30' minimum, au cours de laquelle l'élève interprétera à la tête de son ensemble (trio, quartet voire quintet), outre des thèmes difficiles (Giants step, Count down, Litha...) des compositions personnelles, des thèmes dont il sera l'arrangeur et de l'improvisation libre.

Musiques Actuelles

Les musiques actuelles, ce sont toutes les musiques d'aujourd'hui, nées d'histoires diverses, du blues au rock, en passant par l'électronique, le jazz ou les musiques du monde, par la chanson également ... Vaste domaine qui répond à l'écho de son époque, toujours en recherche d'invention, où le son à une grande importance...

Tous les instruments sont acceptés, y compris les musiques électroniques.

Tous les élèves motivés par le jeu en groupe peuvent s'inscrire :

OBJECTIFS :

- Jouer en groupe (à partir de 2)
- Créer son projet artistique
- Apprendre un ou plusieurs instruments
- Composer, arranger, écouter
- Parfaire sa culture musicale

CURSUS

Cycle 1 :

- Construire la motivation et la méthode
- Choisir une discipline
- Constituer les bases de pratique et de culture

Cycle 2

- Favoriser le développement artistique et musical personnel
- Acquérir les bases d'une pratique autonome et s'approprier un langage musical
- Capacité à tenir sa place dans la pratique collective

Cycle 3

- Développer un projet artistique personnel
- Accéder à une pratique autonome
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur

CURSUS Musiques Actuelles

1er CYCLE

Durée du cycle de 3 à 5 ans

Contenu : Pratique en groupe : de 1h à 1h30 hebdomadaire
Formation musicale spécifique : 1h30 hebdomadaire
Pratique instrumentale : de 30 min à 1h selon formule
Module complémentaire optionnel, participation aux projets, prestations publiques

Évaluation en fin de cycle : concert public. Présentation d'une reprise et d'une création (texte compris). Prise en compte du dossier de l'élève.

2ème CYCLE

Durée du cycle de 3 à 5 ans

Contenu : Pratique en groupe : 1h30 hebdomadaire
Formation musicale spécifique : 1h30 hebdomadaire
Pratique instrumentale : de 45 min à 1h30 selon formule
Module complémentaire, participation aux projets, prestations publiques

Évaluation en fin de cycle : concert public. Le groupe proposera un set d'au moins 1/4 d'heure, qui mêlera de façon cohérente créations et éventuelles reprises. Prise en compte du dossier de l'élève. Obtention du Brevet de 2ème Cycle.

3ème cycle

durée du cycle de 2 à 3 ans

une orientation en parcours personnalisé est possible

Contenu : en cours de construction avec le Conservatoire de Brive

Obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

3ème cycle spécialisé (accès sur concours régional)

durée du cycle de 2 à 3 ans

Contenu : en cours de construction avec le Conservatoire de Brive

Obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

CURSUS DANSE

CYCLE 1 — durée 3 à 4 ans

Tronc commun

Durée 3 à 4 ans

1 cours de classique, de 1h à 1h30 } Obligatoire
1 cours de contemporain, idem }

1 cours supplémentaire facultatif, à partir de la 3ème année

CYCLE 2 — durée 3 à 4 ans

Choix d'une dominante

Dominante contemporaine

2 cours de contemporain, de 1h30 à 2 h
+ 1 cours de classique, idem

Dominante classique

2 cours de classique, de 1h30 à 2h
+ 1 cours de contemporain, idem

CYCLE 3 — durée 2 à 3 ans

Idem cycle 2

Idem cycle 2

CEC

Certificat d'Etudes Chorégraphiques
(contenu encours d'élaboration)

Cours de Formation Musicale ouverts aux danseurs dès le 1er cycle

PARCOURS DE FORMATION POUR LES ADULTES

a) Il est ouvert, dans la limite des places disponibles, aux adultes débutants ou souhaitant renouer avec une pratique musicale antérieure.

Ce parcours n'est pas diplômant.

Il prend la forme **d'un contrat annuel de formation**, précédé d'un entretien dont l'objet est de définir les objectifs fixés.

Il comprend :

- **Un cours instrumental, individuel ou collectif**
- **Un cours de formation musicale, faisant appel à l'instrument pratiqué**
- **Un cours de musique d'ensemble, dès que le niveau le permet.**
- **Une ou plusieurs prestations publiques**
- **Un bilan en fin d'année**

Ce contrat est renouvelable, en fonction du bilan, jusqu'à une durée maximale de **cinq ans**.

Il débouche prioritairement sur l'insertion au sein d'une pratique d'ensemble, qui relève ensuite de l'accompagnement des musiciens amateurs.

b) *L'accompagnement des musiciens amateurs.*

Selon le projet, le conservatoire peut orienter la personne vers un des nombreux ensembles existant dans l'établissement et adaptés à la présence d'adultes : orchestres, musique de chambre, musiques anciennes, jazz, groupes de musiques actuelles, atelier d'improvisation ... Il peut aussi lui conseiller un des ensembles amateurs partenaires qui ont signé une convention avec la ville : Jazz Ensemble de Tulle, orchestre d'harmonie « Les enfants de Tulle », Chœur « Asphodèle ». Dans tous les cas, le Conservatoire propose un suivi du musicien amateur, comprenant une série de rendez-vous avec un professeur de sa discipline (de 4 à 9 par an).

c) *L'atelier chorégraphique*

Cet atelier permet à des adultes de renouer avec la pratique de la danse, en associant travail physique et technique à une pratique de la composition chorégraphique et de l'improvisation.

Atelier limité à 15 personnes.

III) EVALUATIONS

A - LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu sert d'évaluation en cours de cycle pour tous les élèves.

Il permet :

- au professeur, d'adapter en permanence sa pédagogie à l'évolution de l'élève, et en fonction des objectifs fixés,
- à l'élève, de connaître ces objectifs, et de se situer par rapport à eux.

Le contrôle continu se concrétise par les fiches de suivi pédagogique établies dans les différentes disciplines suivies par l'élève et remplies par le professeur à étapes régulières.

Pour tous les cycles, la fiche de suivi pédagogique constitue un élément essentiel à l'information des parents.

B - LES EPREUVES

→ **Initiation** : *pas d'épreuve*

→ **1er CYCLE** :

- *une pièce imposée, préparée en deux mois*
- *une pièce au choix, de style différent*

→ **2ème CYCLE** :

- *une pièce imposée, préparée en deux mois*
- *une pièce au choix, de style différent*
- *une mise en loge (préparation en 15 minutes d'une pièce très courte, sans grande difficulté, pour apprécier l'autonomie de l'élève), suivie de l'interprétation et d'éventuelles questions du jury.*

! Pour les 1er et 2ème cycles, la présentation de petits ensembles ou d'accompagnements autres que le piano, lors de l'interprétation de la pièce au choix, est recommandée.

! Pour le 2ème cycle, les professeurs chargés des cours de pratiques collectives (orchestres, musique de chambre, musiques anciennes, jazz, chant choral, etc...) doivent valider (ou ne pas valider) cette unité de valeur en inscrivant sur la fiche d'évaluation « UV validée » ou « UV non validée » en fonction de l'assiduité et de la participation active de l'élève.

→ **CEM** : L'épreuve instrumentale comprend :
- *l'interprétation d'un programme libre présenté en concert, soumis à l'approbation du directeur, représentatif du répertoire de l'instrument, dont au moins une pièce d'écriture contemporaine.*

→ **DEM** : *L'épreuve instrumentale comprend l'interprétation d'au moins une pièce imposée, son contenu et son organisation sont définis pour la Région Limousin par le collège des Directeurs (cf convention régionale).*

! Toutes les épreuves sont publiques

! D'une façon générale, seuls les élèves jugés prêts par leur professeur passent les examens de fin de cycle

C- LA DÉCISION

→ **1er cycle** : le jury débat avec les professeurs et donne son avis. Puis l'équipe pédagogique (les professeurs et le Directeur) décide.

→ **2ème cycle et CEM** : les professeurs débattent avec le jury et donnent leur avis. Puis le jury (invités et Directeur) décide.

→ **DEM** : le jury, composé de spécialistes de chaque discipline et des Directeurs des quatre conservatoires classés de la Région Limousin, attribue l'UV instrumentale aux candidats. La validation du DEM revient à chaque établissement pour les élèves qu'il présente, après obtention de toutes les unités de valeurs.